



Ministère de l'Intérieur
**Direction générale de la sécurité civile et de la
gestion des crises**

Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Direction générale de la santé

Paris, le 27 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone en hiver ?

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, ou CO, augmentent. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole *etc.*) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner tout le monde. Afin de limiter les risques, adoptez les bons gestes :

- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, même quand il fait froid, aérer au moins 10 minutes votre logement ;
- maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, *etc.*

Au niveau collectif : les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles ou religieuses, réunions de famille par exemple) doivent être tout particulièrement attentifs. Les intoxications liées à l'utilisation de chauffages à gaz sont fréquentes et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes en France.

Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Bilan des intoxications 2015/2016

Entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 mars 2016, 829 épisodes d'intoxication au CO survenus par accident et impliquant 3 520 personnes ont été signalés au système de surveillance de Santé publique France et ce, malgré les conditions météorologiques clémentes de l'hiver dernier, l'un des plus chauds depuis 1900, selon Météo-France.

Entre le 1^{er} septembre 2016 et le 17 octobre 2016, 79 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone, signalés au système de surveillance de Santé publique France, ont concerné 247 personnes.

Une brochure pour informer sur les réflexes qui protègent



La brochure « Les dangers du monoxyde de carbone, pour comprendre » présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications. Il est diffusé auprès des mairies, des services de protection maternelle et infantile (PMI), des laboratoires d'analyses médicales... et disponible pour tous en téléchargement sur le site <http://inpes.santepubliquefrance.fr> (rubrique Santé Environnement).

Retrouvez l'ensemble des informations et la documentation de Santé publique France :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

Pour en savoir plus

- Ministère des Affaires sociales et de la Santé :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

- Santé publique France :

Outils d'information :

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp

Surveillance des intoxications au monoxyde de carbone : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

Contacts presse

DGS : Mission Information et Communication - 01 40 56 84 00 - presse-dgs@sante.gouv.fr

DGSCGC : Lieutenant-colonel Michaël Bernier - Chargé de la communication et du porte-parolat
0662991432 - michael.bernier@interieur.gouv.fr

Santé publique France : Vanessa Lemoine - 01 49 33 22 42 / Katel Le Floc'h - 01 41 79 57 54 -
presse@santepubliquefrance.fr

